

Règlement Jeu-concours Ecobulles & Wonder Mum :

Article 1

Ecobulles dont le siège est situé 25 rue des Compagnons à Cormontreuil (51350) immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 382 021 525 R.C.S REIMS et enregistrée sous le numéro SIRET 382 021 525 00029, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 15 Avril 2016 au 15 Mai 2015, intitulé « Grand jeu-concours Ecobulles & Wonder Mum ».

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine à l'exclusion des dirigeants et employés des sociétés organisatrices, et des membres de leurs familles respectives vivant sous leur toit.

Article 3

Pour participer, il suffit de se répondre correctement aux trois questions présentes à cette adresse :

<http://www.ecobulles.com/games/6>

Article 4

La participation est limitée à un seul passage par personne (même nom, même adresse), sur la durée du jeu. Les participants doivent être majeur.

Article 5

Le jeu fait l'objet d'un tirage au sort qui aura lieu le dimanche 15/05/2016 à 18 h. Les lots gagnants par tirage au sort sont par ordre de tirage :

-

1 solution Ecobulles Expert à poser (La pose de l'appareil n'est pas incluse)

-

5 magnum de champagne (6 gagnants)

Les gagnants au jeu seront désignés et contacté à l'issue du tirage au sort, et recevront leur lot par courrier sous un délai de 60 jours.

La liste des gagnants sera également consultable sur le site www.ecobulles.com

Article 7

Les lots ne sont ni échangeables, ni négociables, ni transformables en espèces.

Article 8

Ecobulles se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

Article 9

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 10

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à la société organisatrice à l'adresse suivante : 25 rue des Compagnons 51350 Cormontreuil

Article 11

La société Ecobulles pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

Article 12

La société Ecobulles ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Article 14

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités du déroulement et de ses résultats.